Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (1977)

Heft: 423

Artikel: L'armée suisse, de la machine à écrire à l'armée nucléaire

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1018855

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'armée suisse, de la machine à écrire à l'armée nucléaire

Le crédit de l'armée autrichienne n'est pas grand en Suisse. Limité par le traité d'Etat de 1955 et par les ressources du pays, l'effort de défense à Vienne reste modeste. Il absorbe en 1976 un peu moins de 4% du budget fédéral contre un peu plus de 19% chez nous, ce qui représente toutefois respectivement 1,1% et 1,9% du produit national brut. Moins entraînée, malgré l'adoption progressive depuis 1971 d'un système de milice, l'armée autrichienne est surtout moins nombreuse que la nôtre, malgré un nombre d'habitants supérieur de plus d'un million. Son armement, inférieur en quantité (620 chars contre 234, 345 avions contre 36) l'est aussi parfois en qualité.

Bref, pour certains, notre voisin oriental constitue un couloir d'invasion que nous devons nousmême surveiller, en y assurant par exemple notre protection aérienne avancée. C'était, il est vrai, avant que ne disparaissent définitivement les mirages d'une dissuasion tous azimuts. Un discrédit identique paraît accompagner les idées du commandant en chef de l'armée autrichienne, le général de blindés Emil Spannochi. Repris et publiés depuis peu en allemand sous le titre Verteidigung ohne Selbstörung, ses articles ont été vivement critiqués par les spécialistes et jugés inapplicables chez nous. La conférence qu'il a donnée cette année devant la Société zurichoise des officiers est demeurée à usage externe.

Il y a dix ans déjà que le dialogue de sourds se poursuit. A Gustav Däniker, colonel EMG, qui défendait alors le principe de l'arme atomique pour la Suisse, au nom de la logique de la dissuasion, Spannochi répondait en mettant l'accent sur la recherche d'autres moyens que l'armée seule pour défendre la neutralité de son pays.

En bref, le général autrichien estime en effet

que les petits pays peuvent se défendre sans le secours des plus forts et sans posséder une armée qui n'est qu'une copie en réduction des moyens et des plans des grandes puissances, y compris pour l'arme atomique. Il préconise donc un modèle original de dissuasion qui consiste en un engagement des troupes visant à remplacer la bataille par un harcèlement permanent, au moyen d'une armée équipée et entraînée pour la « petite guerre » vivant dans le territoire et la population comme un poisson dans l'eau.

Pétition et réalité

Le débat est d'importance : il ne suffit pas, au moment du vote sur les crédits militaires que cent députés signent une pétition pour « une armée forte » pour que, par la vertu de l'approbation d'un plan financier, l'armée suisse trouve la voie de son efficacité...

Les thèses du commandant en chef de l'armée autrichienne ne sont pas nouvelles. Et Spannochi n'est pas le premier officier occidental que les guerres du tiers monde ou les leçons de Mao et du Che auront empêché de dormir. En Suisse même, quelques voix s'étaient élevées en faveur de la guérilla ou de la « petite guerre » lors des controverses qui ont entouré l'affaire des Mirages, l'abandon de la stratégie de défense mobile et l'adoption de la conception 1966.

Jusqu'ici les objections à ces deux formes de combat ont emporté la conviction du plus grand nombre. La guérilla n'est-elle pas applicable avant tout à des conflits idéologiques, dans des pays pauvres, où ni l'Etat, ni la société, ni même l'armée ne possèdent le degré d'organisation et de complexité des pays industrialisés? N'entraîne-t-elle pas des risques incalculables pour la population civile?

Mais les temps changent. Les analyses de Spannochi, qu'il convient de ne pas assimiler purement et simplement à celles des révolutionnaires de la décolonisation, marquent de leur inspiration la réorganisation de l'armée autrichienne. Alors dira-t-on, il s'agit avant tout d'une conception imposée par la faiblesse des moyens disponibles à une armée contrainte de faire contre mauvaise fortune bon cœur. Pourtant, le plan directeur de la défense militaire pour les années 80, ultime avatar en date de notre pensée militaire, dûment approuvée par les Chambres fédérales il y a peu, prévoit lui aussi le passage à une guérilla efficace et durable, en cas d'occupation ou de rupture de la cohésion offensive, afin d'empêcher la domination complète du territoire. Mais que fait-on dans ce sens? S'il ne s'agit que de mots opportunément concédés la chose est grave, car on ne fonde pas une doctrine militaire sur

quelques concessions passagères à ce qu'on estime être une mode sans avenir.

L'exemple autrichien ne prouve rien, dira-t-on. Certes, le statut de neutralité des deux pays n'est pas identique. Mais il leur impose des obligations analogues.

Certes, la situation géopolitique est fort différente et l'estimation de la menace, partant, diffère sensiblement. Mais il existe malgré tout assez de points communs sur ce plan aussi pour que les deux armées aient adopté une organisation des troupes et une doctrine d'engagement fort proches.

Après la Suisse, l'Autriche a élaboré une politique de sécurité qui met certes davantage l'accent que la nôtre sur la diplomatie et la prévention des conflits (l'Autriche est membre de l'ONU) pour défendre l'indépendance et la neutralité du pays.

Il est vrai enfin que les contacts techniques entre les deux pays n'ont pas toujours donné les résultats attendus.

Mais rien de fondé ne permet d'écarter aussi dédaigneusement qu'on le fait actuellement les idées du général Spannochi ou celles d'autres non-conformistes de la non-bataille comme Guy Brossolet. Car, en fin de compte, les analogies entre les situations suisse et autrichienne doivent être examinées avec autant de sérieux qu'on en met à souligner sans cesse les différences! Et parmi ces dernières, il en existe une dont on ne parle jamais et qui pourrait bien être décisive en l'état. Quel contraste en effet entre la petite armée autrichienne, mal à l'aise socialement et moralement dans un pays dont les traditions militaires ont été fort malmenées depuis cinquante ans, et l'institution fondamentale de l'Etat et de la société helvétique que constitue notre système de milice et son important appareil bureaucratique. La conception de la défense nationale militaire de 1966, le message sur la politique de sécurité de la Suisse de 1973, le plan directeur de la défense militaire des années 80 (daté de 1975), tiennent compte pour assurer l'indépendance et faire respecter la neutralité, non seulement, du monde dans lequel nous vivons, des dangers qui nous entourent, des moyens dont nous disposons, mais aussi de l'existence de l'armée en tant qu'institution cociale. Et chacun sait, du soldat à l'officier, pour le vivre sur le terrain, que cette institution ne cesse de s'alourdir, de se bureaucratiser, de se compliquer. La liberté d'action des cadres subalternes, malgré toutes les théories, ne cesse de diminuer. Seule augmente la masse des rapports et des circulaires. Pour combien de temps encore un capitaine de milice pourra-t-il diriger sa troupe sans le concours d'un secrétariat privé?

On ne parlait pas, il y a deux ans, de la bombe à neutron. Mais le plan directeur-armée 80, ne cachait pas que la prochaine échéance était la miniaturisation de l'arme nucléaire. Pour tenir dans un terrain nettoyé par des projectiles de

tout petit calibre, il ne suffit pas de machines à écrire. Ni de se réconforter en pensant que l'adversaire s'interdit lui aussi le passage. Car cela n'est plus vrai pour des troupes dotées d'un matériel efficace.

Les responsables militaires les plus avertis sont donc conscients depuis plusieurs années déjà que nous arrivons, vaille que vaille, à l'échéance des grandes idées qui trouvèrent leur consécration dans l'organisation des troupes de 1961 et la conception de 1966. Ils savent aussi que les moyens financiers mis à disposition de l'armée ne cessent et ne cesseront de décliner, si l'évolution sociale et politique de notre société se poursuit. En d'autres termes encore, il deviendra toujours plus difficile de vouloir copier, même en réduction, les armées étrangères. L'exemple de l'aviation constitue sur ce point un avertissement.

Entre nos moyens et ceux de l'adversaire le fossé ne cesse de se creuser, et partant la crédibilité de notre dissuasion, si nous nous entêtons à vouloir répondre sur le même plan qu'un agresseur éventuel.

Une réponse à examiner

Pour revenir au général autrichien, beaucoup pensent encore que les idées de Spannochi ne sont pas valables pour nous, car elles constituent une doctrine de pauvre, de pays désarmé, alors que nous sommes, compte tenu des rapports de forces en Europe, une puissance militairement non-négligeable au plan d'une guerre menée avec des armes conventionnelles. Mais cette vérité est fragile. Et si la non-bataille ne constitue pas la seule réponse possible aux besoins de demain, elle est déjà suffisament crédible pour que les partis politiques en imposent l'examen, à l'armée, à l'inertie de son administration, à la routine de la milice, car il appartient au Parlement, qui a trop souvent cédé devant l'apparente technicité des questions militaires, devant le poids de l'institution militaire, de veiller à la crédibilité de notre défense nationale, même militaire.

40 heures: l'horaire des députés socialistes

« Aux fins de généraliser et de consolider l'acquis, le Conseil fédéral est invité à préparer et à introduire par étapes, en tenant compte de l'évolution des conventions collectives, une réduction de la durée du travail visant à :

» 1. réaliser la semaine de quarante heures pour les travailleurs occupés dans les entreprises industrielles, ainsi que pour le personnel de bureau, le personnel technique et les autres employés, y compris le personnel de vente des grandes entreprises du commerce de détail (...)

» 3. réaliser la semaine de quarante heures pour les travailleurs soumis à la loi sur la durée du travail ainsi qu'à la loi fédérale sur le statut des fonctionnaires (...) ».

Le postulat présenté l'autre jour par le président de l'Union syndicale suisse Ezio Cannonica au Conseil national était le complément logique de la récolte de signatures en cours dans les milieux syndicaux pour une « initiative pour la réduction progressive de la durée du travail » (modification de l'article 34ter de la Constitution fédérale) : après avoir largement contribué à faire échouer devant le peuple l'initiative des Organisations progressistes sur le même sujet, l'USS est en effet ellemême entrée en campagne.

Une fois de plus le débat sur les quarante heures devant la Chambre du peuple allait montrer la vacuité des déclarations patronalees faites lors de la campagne précédant la votation sur le texte des POCH: du côté bourgeois, plus une seule trace de ce fameux « consensus » national au sujet des quarante heures!

Plus grave encore, le postulat Cannonica était refusé par les députés (56 voix contre 42) un tiers des députés socialistes (le Parti du travail était luimême largement sous-représenté) étant absents lors du vote. Et ce, alors qu'il était question d'une des revendications majeures de la gauche dans notre pays! Sans commentaires.